

Placement garanti Intérêt-flex

Terme : 3 ans

APERÇU

Le Placement garanti Intérêt-flex vous permet de sécuriser chaque année un montant d'intérêt potentiel, tout en protégeant votre capital. Le rendement de ce placement est fonction d'un panier de titres d'entreprises de divers secteurs économiques et de plusieurs pays. Vous sécurisez un montant d'intérêt chaque année si la performance du panier de titres est plus grande ou égale à sa valeur de départ.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Montant d'intérêt potentiel sécurisé chaque année et versé à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Imposition annuelle du rendement sécurisé, s'il y a lieu, pour les placements non-enregistrés²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement	500 \$ à 24 999 \$	25 000 \$ et plus
Rendement annuel potentiel	5,00 %	5,50 %
Rendement cumulatif potentiel	15,00 %	16,50 %

Dates clés	
Période de vente	20 mai au 21 juillet 2025
Émission du placement	21 août 2025
Échéance du placement	21 août 2028

La caisse est l'émetteur du placement.

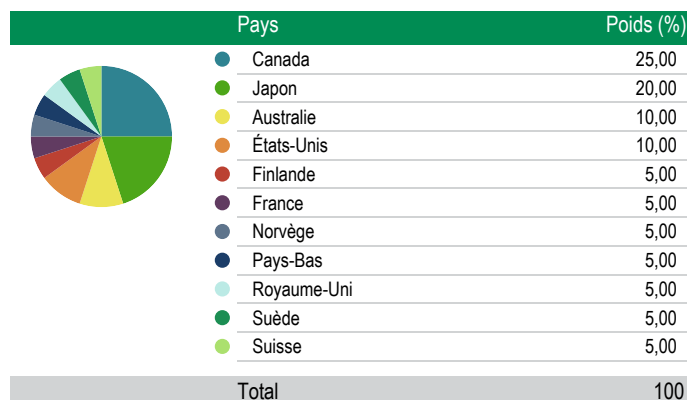
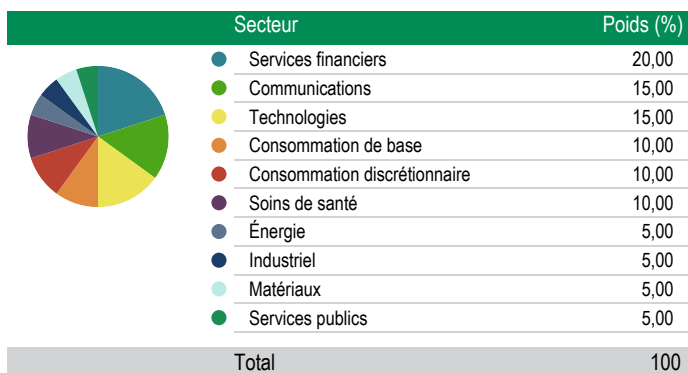
¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'Assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier est composé de 20 titres de grandes sociétés issues de plusieurs secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier, qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
APA Group	Services publics	Australie
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Axfood AB	Conso. de base	Suède
Banque Royale du Canada	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Communications	Canada
Compass Group PLC	Industriel	Royaume-Uni
DNB Bank ASA	Services financiers	Norvège
EOG Resources Inc.	Énergie	États-Unis
Honda Motor Company Limited	Conso. discrétionnaire	Japon
International Business Machines Corp.	Technologies	États-Unis

Société	Secteur	Pays
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Conso. de base	Pays-Bas
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
MS&AD Insurance Group Holdings Inc	Services financiers	Japon
Nordea Bank Abp	Services financiers	Finlande
Pilbara Minerals Ltd.	Matériaux	Australie
Sanofi	Soins de santé	France
Shopify Inc.	Technologies	Canada
Sony Group Corporation	Technologies	Japon
Swisscom AG	Communications	Suisse
Telus Corporation	Communications	Canada



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- souhaitez sécuriser des rendements potentiels en cours de terme plutôt que d'attendre à l'échéance du placement.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et sera connu à chaque année du terme. Le rendement cumulé du placement ne sera connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,75 % par année.

Pour chaque année du terme du placement, le rendement potentiel est déterminé par la variation du cours des 20 titres boursiers du panier décrit précédemment, selon la méthode de calcul suivante :

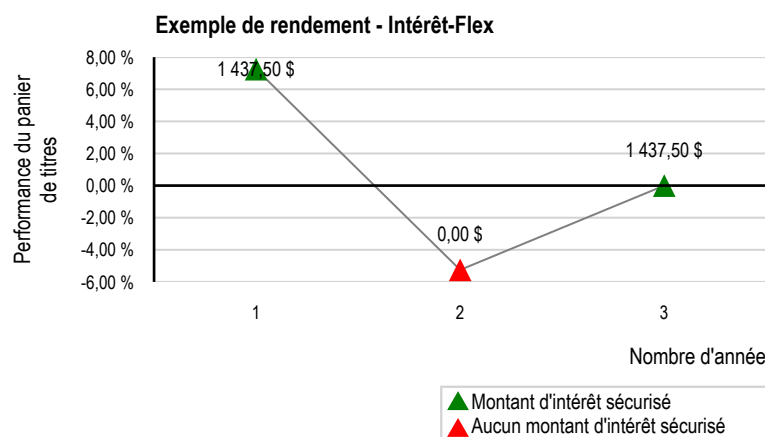
Chaque année, un montant d'intérêt sera sécurisé si la performance du panier de titres, **par rapport à sa valeur de départ**, est plus grande ou égale à 0. Si la performance du panier est négative, aucun montant d'intérêt ne sera sécurisé.

Voici un exemple de calcul du rendement pour un investissement de 25 000 \$.

Année	Performance du panier de titres par rapport à sa valeur de départ	Taux de rendement	Intérêts sécurisés
1	7,25 %	5,50 %	1 437,50 \$
2	-5,25 %	0,00 %	0,00 \$
3	0,00 %	5,50 %	1 437,50 \$

À l'échéance du placement, cet investissement aurait rapporté :

Taux de rendement cumulé	11,00 %	2 750 \$
Taux de rendement annuel moyen	3,67 %	916,67 \$



Le rendement cumulé représente la somme des intérêts sécurisés et est présenté à titre indicatif seulement.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés par les sociétés comprises dans le panier de référence. Même si les cours sont publiés en devises étrangères, le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence. Par conséquent, il pourrait être nul à l'échéance. De plus, le capital est garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le desjardins.com/suivrendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



- ★ Meilleur manufacturier, Produits à capital protégé
- ★ Meilleur manufacturier, Canada
- ★ Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

- ★ Meilleur distributeur, Canada
- ★ Meilleure performance, Canada
- ★ Voix du client
- ★ Meilleur produit de l'année, Canada



L'investisseur ou l'investisseuse devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins Gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.